

Règlement 30 504 Jeu Taquin Isabella AH19

Article 1 - Organisation

La société Blancheporte Civad S.A.S., 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing, organise sur son site internet ainsi que sur sa page Facebook du 28 août au 10 septembre 2019 un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « RGT 30 504 – Jeu Taquin Isabella AH19 » dont le règlement est déposé chez Maître Sébastien Gobert, Huissier de Justice à Roubaix, associé de la SELARL Gobert, Plassy-Szypula dépositaire du règlement complet de ce jeu.

Article 2 - Participation

Cette opération est ouverte à toutes les personnes majeures ayant eu connaissance du jeu sur le site ou la page Facebook Blancheporte, à l'exception des membres du personnel Blancheporte et de leurs familles.

Article 3 - Déroulement du jeu

Pour participer, il suffit de reconstituer en moins de 2 minutes l'image proposée en replaçant les différentes parties, et tenter sa chance du 28 août au 10 septembre sur le jeu. Les 10 gagnants seront tirés au sort par l'application : <http://www.dcode.fr/tirage-au-sort-nombre-aleatoire>

Article 4 - Lots mis en jeu

10 bons d'achat d'une valeur unitaire de 100 euros à dépenser chez Blancheporte

Article 5 - Attribution des lots

Aucune information ne sera donnée oralement. Les gagnants recevront un message sur leur commentaire ou un message privé sur Facebook, ou un mail les informant de leur gain et leur demandant leurs coordonnées postales afin de procéder à l'envoi de leur lot. Sans réponse de leur part sous 3 jours, le lot ne sera pas réattribué.

Article 6 - Communication du nom des gagnants

Les gagnants autorisent Blancheporte à faire figurer sur son site leur nom, ville et code postal, sans prétendre à aucune rémunération.

Article 7 - Responsabilité

La participation au Jeu Taquin implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la

maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique. Blancheporte ne pourrait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances les y obligeaient, ce jeu devait être modifié ou reporté.

Article 8 - Remboursement des frais de jeu

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Si l'internaute ne se trouve pas dans la situation exposée ci-dessus, les frais de participation (sur la base de 3 minutes de connexion) seront remboursés sur demande écrite, accompagnée d'un justificatif à Blancheporte - Service Clientèle - 59971 Tourcoing cedex (timbre de demande de remboursement remboursé sur demande au tarif lent en vigueur).

Article 9 - Informatique et Libertés

Les données personnelles demandées par Blancheporte sont nécessaires pour permettre la prise en compte de la participation, la détermination du/des gagnants, l'attribution ou l'acheminement des lots. En participant, vous acceptez de recevoir nos offres commerciales, sauf opposition de votre part. Tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données le concernant qu'il peut exercer en écrivant à Blancheporte - Service Clientèle – 59971 Tourcoing cedex en joignant la copie de sa carte d'identité.

Article 10 - Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation. Le règlement du jeu sera consultable dans l'onglet « Our story » de la page Facebook Blancheporte ainsi que sur le site Blancheporte pendant toute la durée de l'opération. Il sera également adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse en précisant l'intitulé de l'opération, à savoir : RGT 30 504 Jeu Taquin Isabella AH19 » (Timbres de demande de règlement remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur).